

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PREVENTION
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS MAJEURS

A R R E T E
portant approbation d'une réserve de chasse
dans le département

DE LA CORSE DU SUD

Le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de l'environnement, et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs

Vu l'arrêté ministériel du 2 octobre 1951 relatif aux réserves de chasse approuvées modifié le 17 avril 1979 et le 1er août 1986 ;

Vu l'avis du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ;

Sur la proposition du préfet,

Arrête:

Art. 1er. - Sont érigés en réserve de chasse, les terrains d'une contenance de 173 ha 37 a 11 ca, situés sur la combe de FIGARI, dont la liste des parcelles est annexée au présent arrêté.

Art. 2. - La mise en réserve est prononcée à compter de la date de signature du présent arrêté pour une durée de six années consécutives, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de six années.

La mise en réserve pourra cesser :

- soit à tout moment, en exécution d'une décision ministérielle intervenant dans un but d'intérêt général ;

- soit à l'expiration ou bien de la durée minimum de six ans ou bien chacune des périodes complémentaires de six années à la demande du ou des propriétaires des terrains et du ou des détenteurs du droit de chasse, qui devront faire connaître leur désir de renoncer à la réserve, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins six mois avant la date de cette expiration.

Art. 3. - La réserve devra être signalée sur le terrain d'une manière apparente.

Art. 4. - Tout acte de chasse est interdit en tout temps dans la réserve ci-dessus désignée.

Art. 5. - Le préfet du département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché par les soins du maire.

Fait à Neuilly/Seine, le

3 MAI 1990

P/Le Secrétaire d'Etat et par délégation
Le Directeur de la Protection de la Nature
Pour le Directeur de la Protection de la Nature
L'Ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts

F. COLAS-BELCOUR

Annexe à l'arrêté portant approbation d'une réserve de
chasse sur la commune de FIGARI - CORSE DU SUD

Liste des parcelles mises e n réserve

Commune de FIGARI - section C - parcelles n° 302 à 304

- section D - parcelles n° 1 à 5 - 12 à 24 - 26 -
27 - 34 - 73 à 85 - 88 à 93 - 96 à 99 - 102 à 105 - 108 à 123
494 à 496 - 501 - 514 à 539 - 541 à 547 - 549 - 550 - 552 - 555 -
556 - 558 à 564 - 566 à 574 - 577 - 579 à 584 - 770 - 771 - 829 - 831
832 - 834 - 835 - 837 - 838 - 840 - 841 - 843 - 844 - 846 - 850 - 855
857 - 860 et 864.